



## DEMISSION PENDANT UN PREAVIS EN CDD

Par **ayma**, le **04/11/2011** à **23:36**

Bonjour,

Je suis en CDD de 3 mois dans une société. J'ai commencé le 2 novembre ,j'ai un préavis de 15 jours. Je souhaite quitter la société car le poste de correspond pas à mes attentes. Si je préviens mon employeur lundi de mon intention de démissionner, dois je faire un certain délai dans cette société ?

Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **05/11/2011** à **08:13**

Bonjour,

La démission d'un CDD n'existe pas et donc je ne sais pas à quel préavis vous vous référez à moins que ce soit celui en cas d'embauche que vous pouvez justifier en CDI par un autre employeur et que vous devez donc respecter...

Sinon, il faudrait essayer de conclure un accord écrit avec l'employeur et un avenant raccourcissant le CDD...